

CHARTRE DES PLATEFORMES DE RECHERCHE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



Préambule

Suite à la fusion des Régions Bourgogne et Franche-Comté, un travail de partenariat entre les deux dispositifs existants pour l'organisation et la structuration des plateformes en Bourgogne et en Franche-Comté a été entrepris.

Encouragé par la nouvelle région BFC, un COS plateformes BFC a été mis en place fin 2020, il a évolué en COPIL Plateformes commun à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté à la demande du COS BFC qui a défini les missions de celui-ci :

- Structurer le périmètre des PF BFC,
- Accompagner les PF sur la base de la feuille de route établie par le COS BFC,
- Gérer les AAP région PF BFC.

Le COS BFC regroupe l'ensemble des président(e)s, directeur(ices) des Universités, Ecoles, CHUs et les représentant(e)s des organismes de recherche en BFC qui hébergent ces plateformes.

Le schéma organisationnel est le suivant :

- Le COPIL PF, est constitué des représentants des Groupes Thématiques des PF labellisées et des représentants des 13 établissements tutelles. Il est « animé » par un bureau.
- Le COPIL PF discute, valide puis met en place les différentes actions à mener répondant aux omissions définis. Ces actions sont élaborées / discutées via des GT (groupe de travail) spécifiques.
- Les propositions du COPIL PF sont transmises au COS BFC qui les valident ou pas
- Des Assemblées Générales régulières présentent les différentes avancées / perspectives à l'ensemble des plateformes de BFC.

En 2021, la structuration des PF en 5 groupes thématiques de Plateformes : **LLC-SHS-DGEP ; MESOCENTRES ; SCS ; SFAT ; SV2TEA**, a eu de nombreux effets positifs. Leur rôle dans la gestion l'appel à labellisation plateformes 2021 ainsi que dans la priorisation des demandes d'investissement pour l'appel à projet Région 2021 a été essentiel. La concertation entre responsables de plateforme au sein de ces groupes a permis de mettre en place une réflexion commune pour suivre la feuille de route et un échange pour définir les demandes prioritaires d'équipements en favorisant la mutualisation et en évitant les redondances. Ces groupes se sont organisés et se réunissent régulièrement pour échanger. Ils sont également force de proposition dans les groupes de travail mis en place par le COPIL Plateformes BFC.

La mise en place de l'Appel A Labellisation Plateformes BFC 2021 s'inscrit dans les missions menées par le COPIL PF BFC. Cet appel a permis de labelliser 49 plateformes pour une durée de 4 ans.

La Plateforme : définition

Une plateforme est le regroupement d'équipements, de moyens humains et de compétences développant et offrant à une communauté d'utilisateurs internes et externes au site des ressources technologiques de haut niveau.

Une plateforme est adossée à un ou plusieurs laboratoires de recherche ou, dans certains cas, à des services ou à des pôles au sein des établissements de santé partenaires (CHU, CLCC, EFS).

Une plateforme est caractérisée par les activités suivantes :

- Services d'appui à la recherche
- Développement technologique
- Valorisation – Transfert
- Formation

Précision : Un plateau technique s'identifie à un outil spécifique d'une équipe de recherche ou d'un laboratoire.

La labellisation donne accès à l'ensemble des ressources :

Les plateformes de recherche labellisées sont autorisées à candidater à des appels à projets spécifiques organisés à l'échelle du site (Conseil régional, UBFC ...) pour contribuer à l'acquisition d'équipements scientifiques utiles à leur développement ;

Les plateformes labellisées peuvent bénéficier d'évaluation par des experts extérieurs, d'une aide au calcul des coûts complets et d'un soutien dans la mise en place d'une démarche qualité ou de labellisation ;

Les plateformes labellisées bénéficient d'une mise en visibilité privilégiée

Engagements de la plateforme

En adoptant la présente charte, la plateforme labellisée s'engage à :

- Offrir une large ouverture aux utilisateurs des laboratoires académiques et industriels, des collectivités et aux acteurs socio-économiques qu'ils soient d'origine locale, régionale, nationale ou internationale ;
- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour répondre favorablement à la demande de service et plus spécifiquement en termes de personnels, de locaux et d'équipements scientifiques ;
- Communiquer sur la spécificité scientifique de la plateforme, les prestations offertes par la plateforme, les modalités d'accès aux services offerts et les tarifs des prestations qui respectent les règles de libre concurrence ;
- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour actualiser l'offre de service et développer les compétences des personnels ;
- Impliquer la plateforme dans la formation initiale et continue ;

- Se doter d'un modèle de gouvernance en charge du respect des principes d'ouverture, de durabilité économique et d'accessibilité aux dispositifs ou aux données produites ;
- Déployer un modèle économique permettant de pérenniser la plateforme,
- Contribuer au rapport annuel d'activité du COPIL plateformes,
- S'assurer que les prestations de recherche sont menées dans le respect de l'éthique et de la déontologie ainsi que de la législation et des réglementations, notamment relatives à la protection du patrimoine scientifique et technologique, et à la sécurité des personnes, des biens, des données et de l'environnement,
- Mettre en place, au préalable à la réalisation de la prestation de recherche, un accord formel intégrant notamment les éléments de propriété intellectuelle, de sécurité, d'utilisation des données et des résultats obtenus, et de confidentialité,
- Mettre à disposition dans le domaine public en accès libre les données produites lorsqu'elles sont financées par des fonds publics en respectant la législation en vigueur. Pour les membres d'UBFC, déposer les données libres de droit dans le portail dat@UBFC

Durée de la labellisation

Une plateforme est labellisée pour une durée de 4 ans.

Evolution des plateformes (création, regroupement ou fusion...)

3

Tout projet de nouvelle plateforme ou d'évolution significative d'une ou de plateforme(s) existante(s) sera soumis à une nouvelle demande de labellisation selon la procédure en vigueur.

A : Besançon

Le : 19/06/2022

Plateforme : PEA^{2t}, Pôle SV2TEA

Signature du Responsable de Plateforme :

Signature COS BFC :

Nadia CRINI



Dominique GREVEY
Président d'UBFC



09/03/2023

ANNEXE 1 : Feuille de route pour le développement des plateformes scientifiques du site

Une stratégie régionale de développement des plateformes s'impose dès lors que les équipes de recherche souhaitent mener à bien des travaux aux limites de la connaissance. Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les nouveaux apports de la technologie, l'évolution des pratiques scientifiques, l'articulation au niveau régional et national, voire dans des réseaux européens ou internationaux, les investissements humains et financiers, les retombées pour l'innovation tout comme les reconfigurations du paysage français de la recherche et de la formation.

Elaborée à partir d'un travail mené dans le cadre du « COS Plateformes BFC », en articulation avec la politique scientifique de site, cette feuille de route est l'occasion de mettre en avant une diversité d'instruments, déjà existants ou en projet, qui doivent tous répondre aux mêmes critères d'excellence scientifique et technologique, d'efficacité et de transparence de la gouvernance, et d'ouverture effective à une communauté large. En résumé, ces plateformes doivent être ouvertes, communicantes et apporter un support réel aux chercheurs dans le renforcement de leur positionnement scientifique.

Au-delà de leur ouverture, les plateformes génératrices de masse de données en quantité exponentiellement croissante sont attendues sur leur capacité à les rendre accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique et, au-delà, à l'ensemble de la société. Il s'agit d'un des grands défis à relever dans les années à venir.

Le pilotage de ces plateformes a vocation à veiller au maintien de la position de nos équipes de recherche au sein des grands projets, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux. Cette ambition suppose une exigence accrue dans la gouvernance des plateformes, qui doit s'appliquer à tous les niveaux : à travers une démarche génératrice d'innovations technologiques, un choix sélectif et hiérarchisé des projets à soutenir, une bonne maîtrise des coûts d'exploitation, seule à même de garantir leur soutenabilité à long terme ainsi que la prise en compte nécessaire de leur impact économique, sociétal et culturel, tant au niveau régional que national et international.

Une démarche de labellisation et de certification, adaptée au niveau de maturité de chacune des plateformes doit être visée dans le contexte d'une recherche rayonnante : reconnaissance du caractère scientifique et structurant (TGIR, IBISA, Equipex...), reconnaissance de la rigueur organisationnelle (ISO 9001, 17025, BPL...), de la prise en charge des responsabilités sociétales (Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, Diversité...) ...

▪ ANNEXE 2 : Procédure de labellisation

Candidature libre sans critères restrictifs (nouveau dossier, PF non labellisées en 2021 etc..)

L'expertise de labellisation comporte huit critères :

- *Gouvernance*
- *RH dédiées*
- *Positionnement scientifique et partenarial*
- *Conditions d'accès – ouverture*
- *Offre de service formalisée et à jour*
- *Implication dans la formation*
- *Tarifification*
- *Bilan financier annuel*

Phases d'expertise :

- *Instruction initiale : par deux experts du Groupe Thématique de la structure présentant la demande de labellisation ;*
- *Consolidation : en bureau du COPIL élargi aux VP recherche (ou équivalents) des établissements membres du COS BFC ;*
- *Labellisation en COS BFC : sur la base de l'éclairage apporté lors des deux étapes précédentes.*